

Politique d'accessibilité des personnes en situation de Handicap et

charte d'engagement pour l'accessibilité

I / Les obligations des organismes de formation

L'accessibilité d'un organisme de formation : Elle constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en oeuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

Le principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap : Il est établi par la loi Handicap, du 11 février 2005.

La prise en compte des besoins des apprenants en situation de handicap avec la certification nationale Qualité : Elle est établie par la loi Avenir professionnel, du 5 septembre 2018.

Il convient donc d'adapter les formations dispensées en cas d'identification de présence de personnes en situation de handicap dans nos formations

Cette charte vient objectiver et définir l'engagement de SO TOURISTIQUE, conseils et qualité dans l'adaptation de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation handicap.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées) qui définit le handicap comme une rencontre entre 2 champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (extrait de la loi du 11 février 2005).

Pourquoi un engagement de SO TOURISTIQUE, conseils et qualité ?

- Répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation (Loi du 11 février 2005).
- Accompagner les stagiaires en situation de handicap qui suivent les formations de SO TOURISTIQUE
- Répondre aux exigences de la certification Qualiopi des centres de formation

Comment accompagner l'évolution des pratiques au sein de SO TOURISTIQUE ?

SO TOURISTIQUE, Conseils et qualité
25, lotissement la Fontaine - Essieu - 01300 ST GERMAIN LES PAROISSES
Tel : 04 20 91 00 10 - sdurdilly@sotouristique.fr - www.sotouristique.fr
SIRET : 810 346 262 00027 RCS Bourg-en-Bresse - APE : 8299Z - EURL au capital de 1000€
Organisme de formation enregistré sous le n°84010184101 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

- Engagement de Sophie DURDILLY, Gérante et formatrice dans une politique d'accessibilité.
- Vigilance continue sur l'accessibilité des locaux, dans le cadre de location ou de mise à disposition par le client
- Mise en oeuvre dès le premier accueil, des moyens d'identification de toute situation de handicap avec recherche de solutions (la question vous est posée dès la phase d'identification des besoins de formation)
- Veille régulière sur l'actualité de l'accessibilité des formations

Les engagements

- Designier un référent handicap : Sophie DURDILLY
- Déclarer son engagement dans la démarche sur le site et auprès des partenaires.
- Définir les indicateurs d'accessibilité des indicateurs de progrès d'accessibilité.

Liste des structures ressources pour l'aménagement des parcours de formation aux personnes en situation de handicap :

NOM	Sites web	Mail	Tel
AGEFIPH	https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation		0 800 11 10 09
FIFHPH	https://www.fiphfp.fr/	Formulaire de contact	
INTERFACE TRADUCTION (vélotypie)	https://www.interface-traduction.com/fr/velotypie-lyon-et-paris	info@interfaceconseil.com	04 78 37 84 84
AFIS - SILS (01) - interprètes LSF	https://www.afis01.fr/sils/	Formulaire de contact	04 74 47 06 70
CRILS (69) (interprètes LSF)	https://www.crils.fr/	crils.interpretes@gmail.com	09 82 57 80 63
URAPEDA (personnes sourdes et malentendantes)	http://urapeda-rhonealpes.fr/	Formulaire de contact	04 78 68 70 33
FIDEV (handicap visuel)	https://www.fidev.asso.fr/	fidev@fidev.asso.fr	04 72 73 22 10
APF 73	http://dd73.blogs.apf.asso.fr/	michelle.brauer@apf.asso.fr	06 64 06 01 61

Liste des indicateurs d'accessibilité :

- Un référent handicap est nommé, sensibilisé et professionnalisé sur le handicap.
- SO TOURISTIQUE, conseils et qualité mentionne les coordonnées de Sophie DURDILLY, référente handicap sur la plaquette de présentation de l'entreprise, remise au commanditaire et aux participants
- Sophie DURDILLY, alerte les sous-traitants sur l'obligation de proposer des adaptations en termes de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques

pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et les accompagner dans la mise en œuvre.

- Sophie DURDILLY mobilise les ressources externes pour la mise en place de réponses pédagogiques adaptées les objectifs individuels tiennent compte des répercussions du handicap et des aménagements possibles dans les enseignements théoriques et les stages professionnels.

Mise à jour le 13/05/2024